

## **Commune de Saint-Gorgon**

### **Analyse de la commune**

Version du 05/09/2025

# SOMMAIRE

I)	RESUME NON TECHNIQUE	4
II)	DONNEES DE DEPART	6
II-1.	Démographie de la commune de Saint-Gorgon	6
II-2.	Enjeux sanitaires et environnementaux	6
II-3.	L'assainissement sur Saint-Gorgon	6
III)	PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES	8
III-1.	Présentation générale	8
III-2.	Le secteur du Bourg (SC_16)	10
III-3.	Le secteur de la Croisette (SC_17)	12
IV)	ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS	14
IV-1.	Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires	14
IV-2.	Comparaison des couts des scénarios envisagés	14
IV-1.	<i>Proposition de zonage</i>	16
V)	CARTES DE ZONAGE	17

Figure 1 : Présentation du plan d'urbanisme de Saint-Gorgon .....	7
Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Saint-Gorgon .....	8
Figure 3 : Secteurs étudiés à Saint-Gorgon .....	9
Figure 4 : Localisation du secteur du Bourg (SC_16).....	10
Figure 5 : Analyse des contraintes de surface .....	10
Figure 6 : Carte d'aptitude des sols .....	10
Figure 7 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif.....	11
Figure 8 : Localisation du secteur de la Croisette (SC_17).....	12
Figure 9 : Analyse des contraintes de surface .....	12
Figure 10 : Carte d'aptitude des sols .....	12
Figure 11 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif.....	13
Figure 12 : Estimation des coûts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des coûts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés. ....	15
Figure 13 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif.....	18

## **D) RESUME NON TECHNIQUE**

En 2021, Saint-Gorgon comptait 414 habitants. Dans la présente étude, le taux d'occupation des logements est estimé à 2.14 habitants par logement.

La commune dispose d'une Carte Communale (CC), approuvée en 2018. Cette dernière prévoit environ 14 hectares pour l'urbanisation future sur le territoire de Saint-Gorgon.

La commune ne dispose pas d'assainissement collectif.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, 208 dispositifs sont recensés, dont près de la moitié n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et devra être réhabilitée à terme (51 sont des non conformes avec danger). L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est moyenne, avec des sols peu profonds et schisteux, à tendance imperméable.

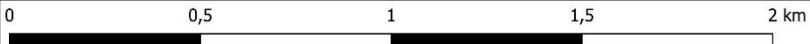
L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif réglementaire,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- et les hameaux situés en zone sensible

Deux zones d'étude sur lesquelles la mise en place d'un assainissement semi-collectif est envisageable ont été identifiées :

- SC\_16 Bourg
- SC\_17 La Croisette

**L'étude des scénarios montre que le maintien de l'assainissement non collectif est plus avantageux sur la Commune de Saint-Gorgon.**



**Légende**  
■ Zonage d'assainissement collectif 2025

## II) DONNEES DE DEPART

### *II-1. Démographie de la commune de Saint-Gorgon*

En 2021, la commune de Saint-Gorgon comptait 414 habitants. Le document d'urbanisme en vigueur est la carte communale validée le 20 avril 2018.

Les hypothèses retenues pour l'évolution sur 10 ans sont :

- Un taux d'occupation de 2.14 habitants par logement
- Une densité de **12 logements par hectare** sur les secteurs à urbaniser

### *II-2. Enjeux sanitaires et environnementaux*

Exceptés quelques cours d'eau et zones humides sensibles à la pollution par les eaux usées, il n'y a pas de zone à enjeu environnemental sur le territoire de Saint-Gorgon.

La localisation et les caractéristiques de ces zones sont présentées dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération.

### *II-3. L'assainissement sur Saint-Gorgon*

Il n'existe pas de système d'assainissement collectif sur cette commune, chaque habitant dispose de son propre dispositif d'assainissement non collectif.

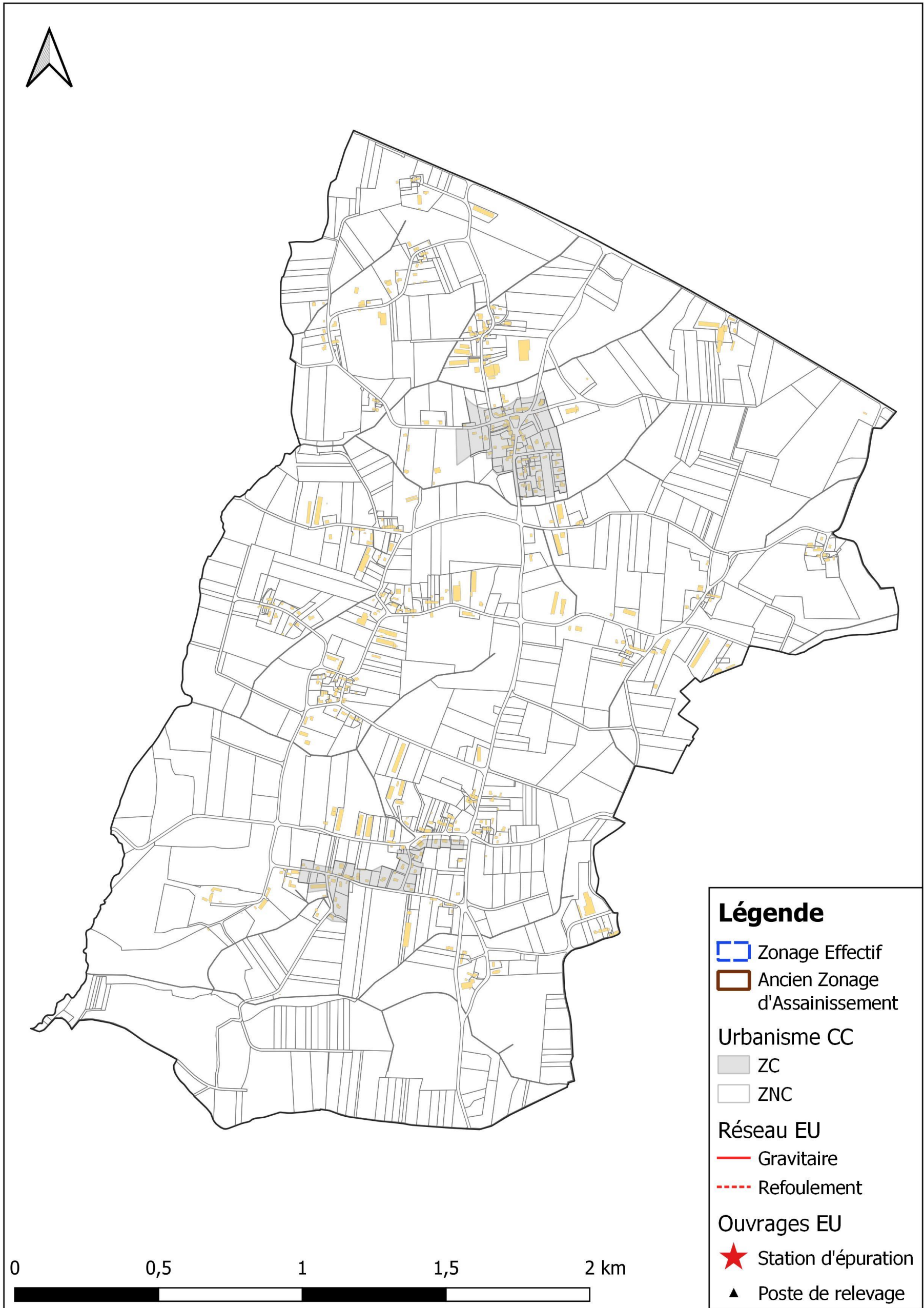


Figure 1 : Présentation du plan d'urbanisme de Saint-Gorgon

## III) PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES

### III-1. Présentation générale

Deux secteurs ont été étudiés. Leur localisation figure sur la carte de la page suivante et leurs principales caractéristiques sont reportées dans le tableau suivant :

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Zonage PLU	Surface zone étude (ha)	Nb d'habitations existantes	Nb établissements existants	Nb habitations en projet	Nb établissements en projet	Nb d'EH en situation future
SC_16	Bourg	ZC	4,7	26	-	-	-	42
SC_17	La Croisette	ZC ZnC	5,2	30	-	-	-	48

Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Saint-Gorgon

## Légende

- Secteurs d'étude  
Etude semi-collectif
- Urbanisme  
ZC  
ZnC

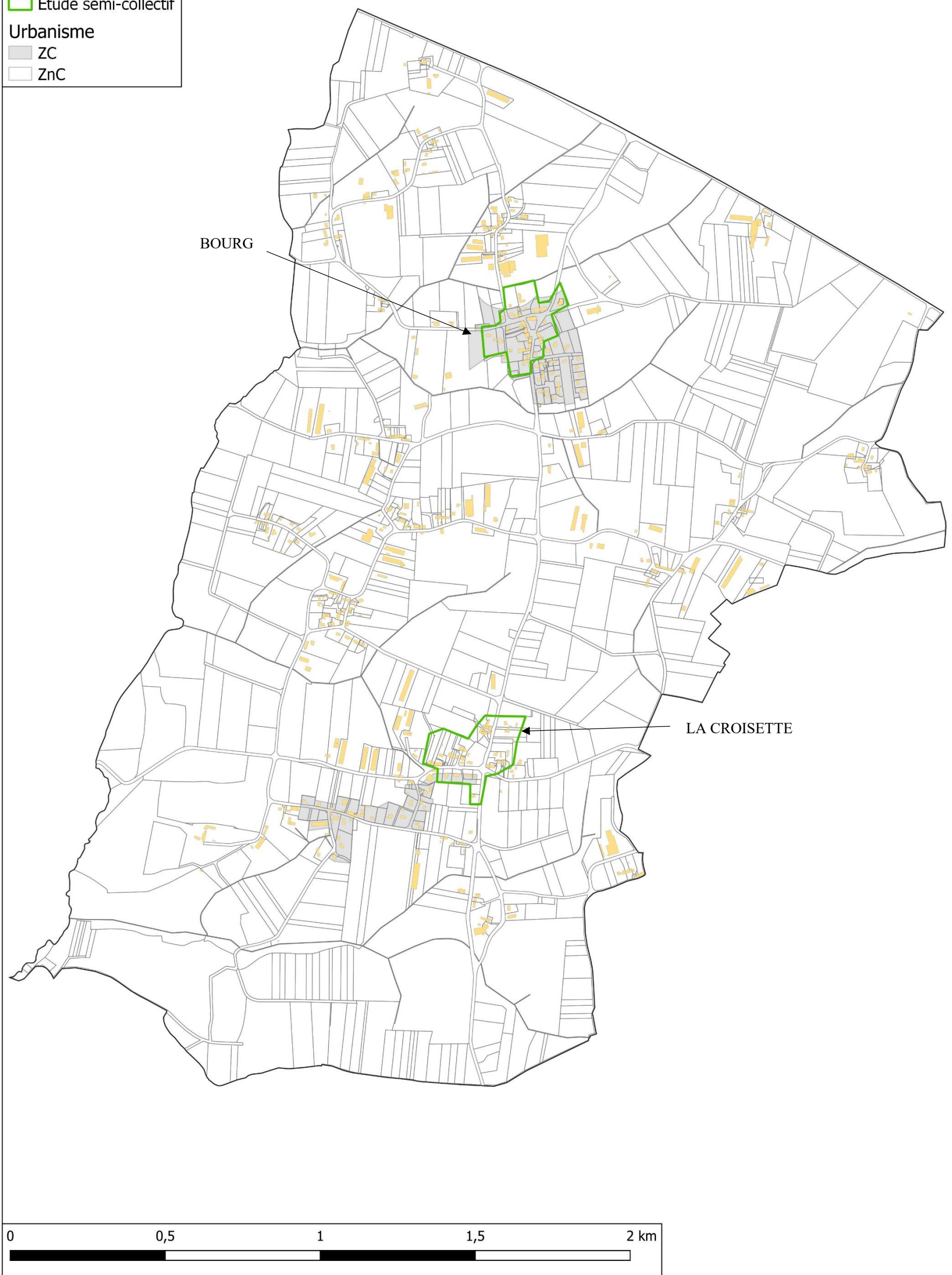


Figure 3 : Secteurs étudiés à Saint-Gorgon

### III-2. Le secteur du Bourg (SC\_16)



Figure 4 : Localisation du secteur du Bourg (SC\_16)

Ce secteur correspond au bourg de Saint-Gorgon. Sa surface est de 4,72 hectares. 26 constructions sont recensées sur ce secteur principalement situé en zone ZC. Il n'y a pas de construction de logements prévus sur ce secteur.

Tout le secteur est actuellement considéré en zonage d'assainissement non collectif.

Le flux de pollution est de **42 EH**.

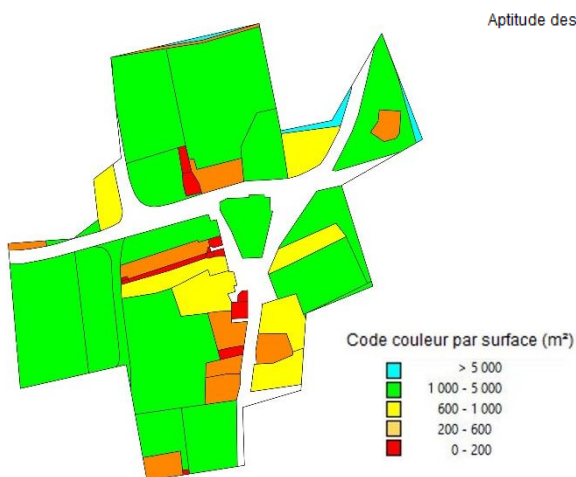


Figure 5 : Analyse des contraintes de surface

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

- Favorable
- Moyennement favorable
- Défavorable
- Impossible



Figure 6 : Carte d'aptitude des sols

Les sols de ce secteur présentent une aptitude favorable, avec des parcelles principalement comprises entre 1 000 et 5 000 m<sup>2</sup>.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 13 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement Semi-Collectif » : du fait de l'éloignement du secteur à un réseau des eaux usées existant, il est prévu de créer un petit système de traitement d'une capacité d'environ 42 EH. Pour raccorder les habitations à ce système, il est prévu de poser 441 m de conduites gravitaires. L'implantation du système de traitement est proposée par défaut au niveau du point bas.



Figure 7 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif

### III-3. Le secteur de la Croisette (SC\_17)

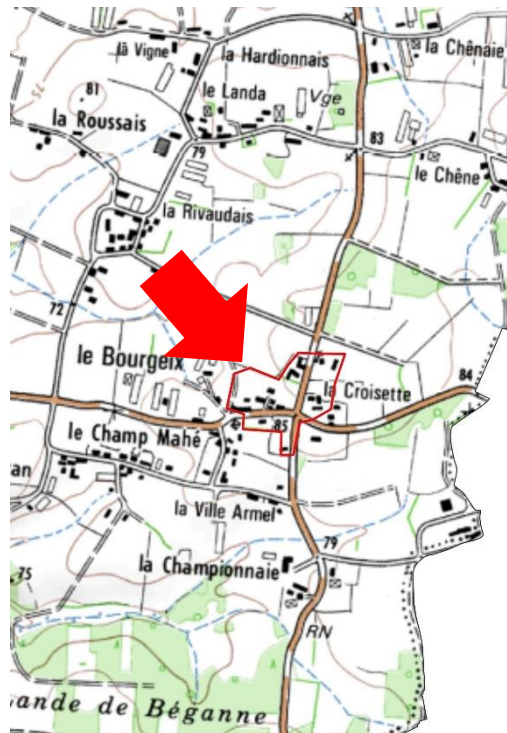


Figure 8 : Localisation du secteur de la Croisette (SC\_17)

Ce secteur est situé au sud du bourg de Saint-Gorgon. Sa surface est de 5,18 hectares. 30 habitations sont recensées sur secteur situé en zone ZC et ZnC. Il n'y a pas de projet de construction sur ce secteur.

Tout le secteur est actuellement considéré en zonage d'assainissement non collectif.

Le flux de pollution du secteur est de **48 EH**.

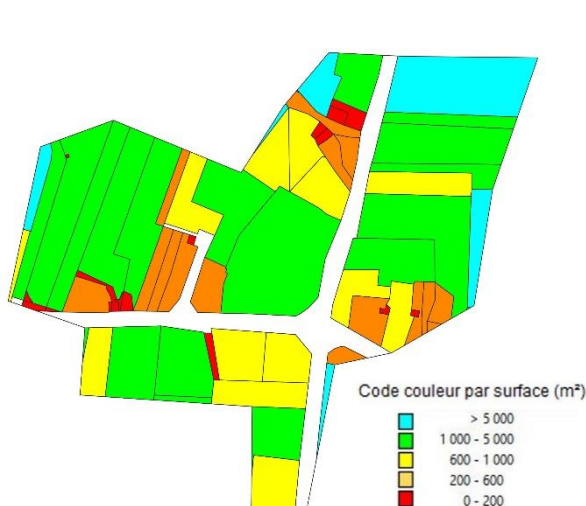


Figure 9 : Analyse des contraintes de surface

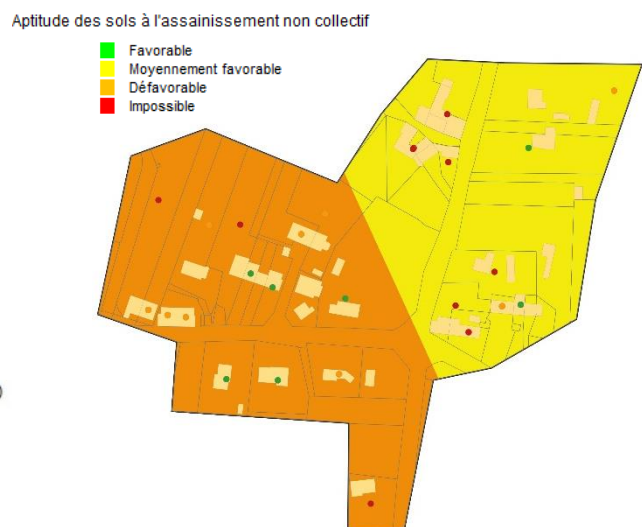


Figure 10 : Carte d'aptitude des sols

Les sols de ce secteur sont partagés entre une aptitude moyenne et une aptitude médiocre. La surface des parcelles est majoritairement comprise entre 600 et 5 000 m<sup>2</sup>.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 20 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement Semi-Collectif » : du fait de l'éloignement du secteur à un réseau des eaux usées existant, il est prévu de créer un petit système de traitement d'une capacité d'environ 48 EH. Pour raccorder les habitations à ce système, il est prévu de poser 625 m de conduites gravitaires. L'implantation du système de traitement est proposée par défaut au niveau du point bas.



Figure 11 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif

## **IV) ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS**

### ***IV-1. Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires***

Pour rappel, les zones sensibles définies dans l'étude correspondent aux zones suivantes :

- Zones humides et abords des cours d'eau ;
- ZNIEFF ;
- Zone Natura 2000 ;
- Sites inscrits et classés sensibles à la pollution des eaux ;
- Sites de baignades ;
- Périmètres de protection de captage.

Aucun des secteurs étudiés n'est situé dans une de ces zones.

### ***IV-2. Comparaison des couts des scénarios envisagés***

Les calculs des couts de chaque scénario a été établi selon la méthodologie présentée dans les chapitres précédents. Le détail des calculs figure en annexe. Les tableaux de la page suivante synthétisent les résultats obtenus.

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF																
Secteur d'étude	Secteur d'étude	Aptitude des sols vis-à-vis de l'ANC				Contraintes			Nb dispositifs			Coût du scénario ANC (hors subvention en € HT)				
		Bonne	Moyenne	Médiocre		Habitat	Pentes	Surface	... A réhabiliter	... A créer	Coût moyen du dispositif € HT	Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	Coût global annuel	Coût annuel par habitation	Coût annuel par EH
						1 : dispersé 2 : moyenneme	1 : faible 2 : moyen 3 : fort	1 : faible 2 : moyen 3 : fort								
SC_16	Bourg	100%	0%	0%	0%	2	1	1	13	-	8 829	114 775,00 €	975,00 €	4 800,83 €	184,65 €	115,05 €
SC_17	La Croisette	0%	50%	50%	0%	2	1	2	20	-	10 275	205 500,00 €	2 400,00 €	9 250,00 €	308,33 €	192,11 €

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT COLLECTIF													
Secteur d'étude	Secteur d'étude	Technique					Coût du scénario AC (hors subvention en € HT)						Ratio AC/ANC (coût sur 30 ans)*
		Longueur de réseau à créer (mètres)	Nombre de postes de relèvement	Nombre de branchements	Distance moyenne entre branchements (mètres)	Surface moyenne de lot (m²)	Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	PFAC (€)	Coût global annuel	Coût annuel par habitation	Coût annuel par EH	
SC_16	Bourg	441	-	26	17	1 815	315 035,80 €	1 728,45 €	39 000,00 €	12 229,64 €	470,37 €	293,07 €	2,55
SC_17	La Croisette	625	-	30	21	1 727	435 226,50 €	2 284,75 €	45 000,00 €	16 792,30 €	559,74 €	348,75 €	1,82

\* : Le Ratio AC/ANC est calculé en comparant les coûts globaux annuels pour l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif. Un ratio inférieur à 1 signifie que l'assainissement collectif est plus avantageux financièrement que l'assainissement non collectif.

Figure 12 : Estimation des coûts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des coûts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.

#### **IV-1. Proposition de zonage**

Les secteurs sont classés selon deux catégories :

- les secteurs d'extension, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'une extension du réseau existant sur le domaine public
- les secteurs en lotissement, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'un nouveau réseau au sein du lotissement

Sur la commune de Saint-Gorgon, les secteurs sont répartis de la façon suivante :

Secteurs d'extension	Secteurs en lotissement
<ul style="list-style-type: none"><li>- SC_16 Bourg</li><li>- SC_17 La Croisette</li></ul>	Il n'y a pas de secteur en lotissement sur la commune de Saint-Gorgon.

Extension :

Les critères de priorisation<sup>1</sup> des secteurs appliqués à l'ensemble du territoire de Redon Agglomération mettent en évidence l'impossibilité de raccorder en semi-collectif les secteurs d'extension SC\_16 et SC\_17 sur la commune de Saint-Gorgon.

Il est donc proposé de maintenir le territoire de la commune en assainissement non collectif.

---

<sup>1</sup> La méthode du choix des extensions du réseau prévues par Redon Agglomération est détaillée dans le rapport de phase 1 - Méthodologie

## V) CARTES DE ZONAGE

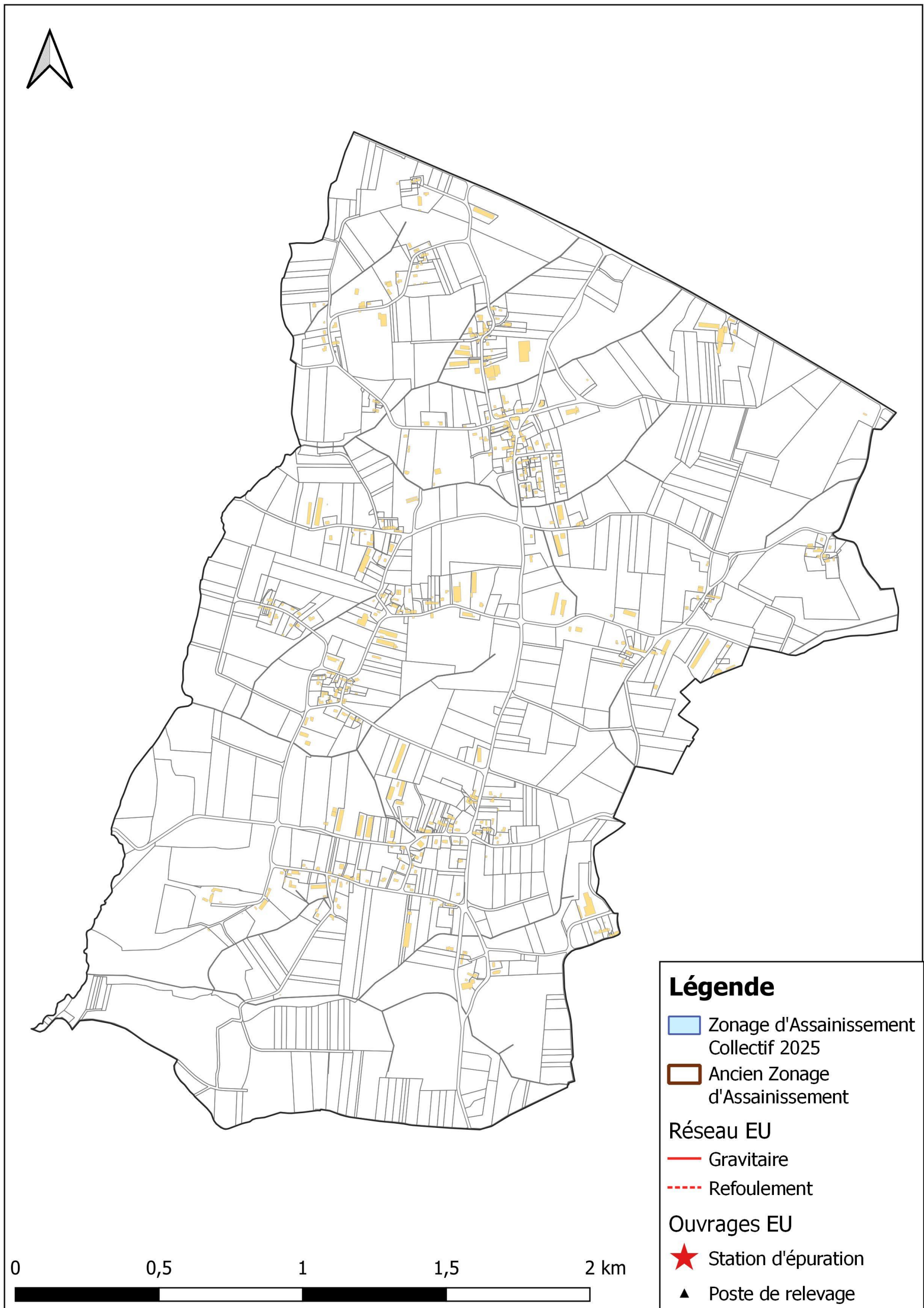


Figure 13 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif

## ANNEXE : SCENARIOS ETUDIES